

MJC SEREZIN-DU-RHONE



MODALITES D'INSCRIPTION

- **L'adhésion à la MJC est individuelle et obligatoire** pour toute inscription à une activité. Elle doit être payée indépendamment de l'inscription à l'activité, en une seule fois. En cas d'inscription à plusieurs activités de la MJC sur une même année, l'adhésion n'est versée qu'une seule et unique fois. Elle est encaissée sur octobre. Montant 2018 : 15 € adultes – 10 € - 16 ans
- **L'inscription à une activité** dépend des tarifs appliqués pour l'activité (voir Infoloisirs et site internet). Elle peut être réglée en 1 ou 3 fois. En cas de paiement en 3 fois, **les 3 chèques doivent être donnés lors de l'inscription** et seront encaissés en octobre, janvier et avril.
- **Réduction possible de 10 % :**
 1. Inscription d'un 2^{ième} enfant ou du conjoint à la même activité
 2. Inscription d'un même adhérent sur une 2^{ième} activité
 3. Demandeur d'emploi (sur justificatif)
- **Un certificat médical** est obligatoire pour les activités sportives dont l'adhésion à une fédération est obligatoire (Twirling bâton, hand ball)
- **Toute inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet :**
 1. Bulletin d'inscription rempli lisiblement
 2. Chèque d'adhésion
 3. Chèque(s) d'inscription à l'activité
 4. Certificat médical

Aucune inscription ne peut être acceptée si incomplète.
- **Toute inscription est définitive.** La MJC ne procédera à aucun remboursement en cas de cessation de l'activité par l'adhérent, sauf cas de force majeure (courrier et justificatif à adresser au Conseil d'Administration)
- Le Conseil d'Administration se réserve le droit de supprimer ou de déplacer tout cours dont l'effectif est inférieur à 5 et trouvera en accord avec les adhérents la solution la plus appropriée.